ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
COMMUNE DE OUIZEGHT

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 34/2026

Le Président de la commune de Ouizeght, procède à l'achat sur bon de commande d'une prestation objet du présent avis, en application des dispositions d'article n°91 du décret n°02-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : AMENAGEMENT DE SEGUIA LABRIJA ET D'UN SEUIL AU DOUAR ZEBZGR RELEVANT DE LA COMMUNE DE OUIZEGHT

N°	DISIGNATION	CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICATIONS	UNITE	QTE	TAUX TVA	GARANTIES EXIGEES
1.	Déblais en terrains de toute nature.	Déblais en terrains de toutes natures à toutes profondeurs y compris toutes sujétions	M3	20	20 %	Caution provisoire mentionnée à l'avis d'achat
2.	Béton hydrofuge pour béton armé dosé à 350 kg/m3	Béton pour béton armé dosé à 350 kg/m3 de ciment CPJ45 avec addition d'hydrofuge type SIKA y compris toutes sujétions	M3	17	20 %	Caution provisoire mentionnée à l'avis d'achat
3.	Fourniture, confection et pose d'armatures en aciers haute adhérence pour BA	Fourniture, confection et pose d'armatures en aciers haute adhérence pour BA	KG	800	20 %	Caution provisoire mentionnée à l'avis d'achat
4.	Réalisation des gorges pour fond de séguia	gorges pour fonds de séguia en mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 de 8 cm de largeur minimum	ML	32	20 %	Caution provisoire mentionnée à l'avis d'achat

- **Lieu d'exécution :** commune de Ouizeght
- **Délai d'exécution** : 45 jours.
- **Date et heure de réception des devis des concurrents** : le 12/11/2026 A 13 h
- **Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique sur le portail des marchés publics** : www.marchespublics.gov.ma .

عبد الرحمان باخيي

Le Président.

ABDERRAHMAN BAKHAI

N.B :

- Une caution provisoire de 500,00 dhs au nom de la Commune de Ouizeght ; doit être déposée contre récépissé, au siège de la commune ou envoyée par mail à l'adresse: tech.ouizeght@gmail.com , au plus tard le: 12/11/2026 à 12 h.
- Tout concurrent n'ayant pas présenté la caution susmentionnée dans le délai indiqué, sera automatiquement écarté.
- Le concurrent retenu doit présenter l'original de ladite caution, à la commune avant la confirmation de son offre.